



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 043 / 2018 DU 23.08.2018

Approuvant le projet « TE 'ORI NUI » et son plan de financement.

Date de convocation : 16 août 2018	L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois août, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 16 août 2018							
Date d'affichage du compte-rendu : 27 août 2018							
Date d'affichage de la présente délibération : 29 AOÛT 2018							
Résultats des votes :							
VOTANTS	29						
POUR	29						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité							
<table> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr> <td>PRESENTS</td><td>21</td></tr> <tr> <td>PROCURATION</td><td>09</td></tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	21	PROCURATION	09
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	21						
PROCURATION	09						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	Jean CHICOU
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA		X	Lorraine HUNTER
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Samuel MOO SUNG
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	Yvette LICHTLE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE		X	Béatrice VERNAUDON
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	21	12	9 procurations

DELIBERATION N° 043 / 2018 DU 23.08.2018

Approuvant le projet « TE 'ORI NUI » et son plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment ses articles ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°13-2018 du 28 juin 2018 approuvant la participation du syndicat mixte aux projets en fonctionnement examinés en comité de programmation du 28 juin 2018 ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

Fort de son succès en décembre 2016, la Commune de Pirae envisage de mettre en place la 2^{ème} édition du « 'Ori nui » du 20 au 22 novembre 2018. Ce concours de chants et danses traditionnels ouvert aux quartiers prioritaires de la commune, a pour objectifs de renforcer la cohésion sociale des quartiers et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Les objectifs opérationnels de ce projet sont :

- Renforcer la cohésion sociale et développer le vivre ensemble des quartiers de la Commune, par la mise en place d'une animation culturelle, organisée sous forme de concours, permettant la mobilisation à long terme de l'ensemble de la population de nos quartiers prioritaires autour d'une action commune ;
- Promouvoir la culture polynésienne en permettant aux jeunes d'une part, de se réapproprier leur identité culturelle, et d'autre part, d'exprimer leur attachement aux valeurs Polynésiennes, au travers de prestations artistiques ;
- Favoriser le partage et la transmission de savoirs intergénérationnels, au travers d'activités culturelles.

Il vous est proposé de valider le plan financier de ce projet selon la répartition suivante.

COUT TOTAL DE L'ACTION 100 %	4 115 026 F.CFP
Participation du syndicat mixte en charge du contrat de Ville 29 %	1 197 308 F.CFP
Fonds propres de la Commune 71 %	2 917 718 F.CFP

Après en avoir délibéré en sa séance du 23 août 2018 ;

ADOpte :

Article 1^{er} : Le projet « TE 'ORI NUI » est approuvé.

Article 2 : Le plan prévisionnel du projet est arrêté comme suit :

COUT TOTAL DE L'ACTION 100 %	4 115 026 F.CFP
Participation du syndicat mixte en charge du contrat de Ville 29 %	1 197 308 F.CFP
Fonds propres de la Commune 71 %	2 917 718 F.CFP

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Le Directeur général des services, le Chef du service de l'action sociale et éducative et le Chef du service des ressources, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire absent,



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au maire

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le.....**29 AOUT 2018**..... et publication du**29 AOUT 2018**.....

Pour le Maire absent,



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} Adjoint
Edouard FRITCH
Le Maire

